



**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**
Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess



Capellen, le 17 juin 2024

**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

Concerne: réunion 6/2024 du conseil d'administration de l'office social commun en date du 27.06.2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1 de la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **6^e réunion** en 2024 du conseil d'administration de l'office social commun qui aura lieu

jeudi, le 27.06.2024 à 17.00 heures
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, Bâtiment B, L-8308 Capellen.

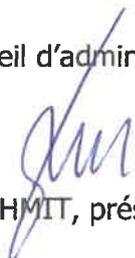
Ordre du jour :

1. Approbation du registre aux délibérations du 23.05.2024
2. Gestion journalière
3. Décharges de la perception des recettes irrécouvrables et procédures judiciaires
4. Arrêt provisoire du bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2022 de l'OSCM
5. Clôture de l'exercice comptable 2023
6. Fixation des séances du conseil d'administration du 2^e semestre 2024
7. Divers
8. Affaires de personnel - Séance à huis clos: Nomination au poste ARIS (10 heures supplémentaires) dans le cadre de la loi sur le Revenu d'inclusion sociale

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratif et social à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration


Marcel SCHMIT, président

Copie de la présente est adressée aux collègues des bourgmestres et échevins des communes-membres